

9 Economies de ressources*

En 2007, près de 26 845 tonnes d'emballages ont été triées et valorisées. Cela correspond à une économie importante de matières premières (ex : bois, sable, gaz, minerais, pétrole...):



250 988 m³ d'eau, l'équivalent de la consommation annuelle de 2500 foyers

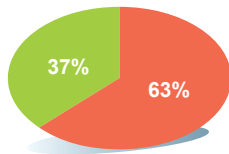
100 474 MWh d'énergie, l'équivalent de la consommation annuelle de près de 10 000 habitants

14 957 tonnes d'équivalent CO₂

*Source : www.ecoemballages.fr

10 Coût moyen

142€
par habitant
par an



■ Charges de traitement
■ Charges de collecte

En 2007, le coût de la gestion des déchets ménagers s'élève à 89,8 millions d'euros, soit un coût moyen de 142 € par habitant et de 235 € par tonne (tous types de déchets ménagers confondus). Cette moyenne recouvre une très grande diversité de situations : territoires, modes de collecte et de traitement...

11 Sources de financement

87%

impôts et redevances

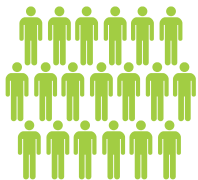
+32%

redevance spéciale

La gestion des déchets est très majoritairement financée par les impôts et redevances*, puis par les ventes de matériaux valorisables et les subventions. Le montant de la TEOM et de la REOM s'élève à 91€/hab/an. La redevance spéciale représente 2,6% du financement des collectivités qui l'ont mise en œuvre, mais elles sont peu nombreuses. A ce jour, aucune collectivité n'a mis en place une redevance incitative.

* Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, redevance d'enlèvement des ordures ménagères, redevance spéciale et budget général.

12 Emplois



599,5

nombre d'emplois (équivalents temps pleins)

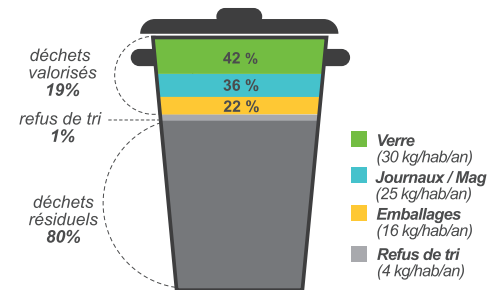
La gestion des déchets sur le département génère près de 600 emplois équivalents temps plein. Ces postes sont gérés en régie, les postes pris en charge par les prestataires n'étant pas intégrés dans ce calcul. La majeure partie de ces postes concernent la collecte (62,2%), puis l'administratif et l'encadrement (12%) et les déchèteries (9,2%).

Gestion des déchets ménagers et assimilés

Les 12 indicateurs en Pyrénées-Atlantiques

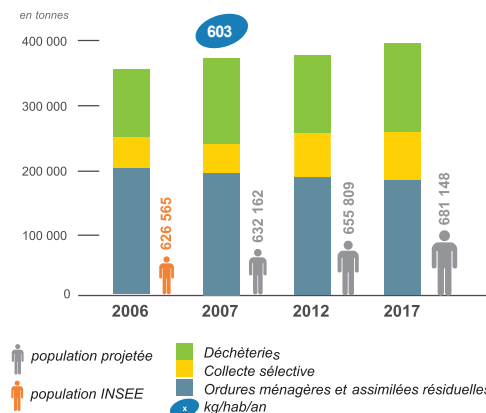
Ce document présente les 12 indicateurs clés de la gestion des déchets ménagers et assimilés, calculés sur la base des données des collectivités, pour l'année 2007. Il est le résultat du travail de l'observatoire des déchets ménagers, mis en place par le Conseil général dans le cadre de sa compétence nouvelle de planification de la gestion des déchets.

1 Performances de tri des ménages



Le tonnage de la collecte sélective des ménages, 47 000 tonnes, a augmenté de 5% entre 2006 et 2007, principalement grâce à l'amélioration du tri des emballages ménagers hors verre. Une tendance positive, qui doit toutefois se renforcer pour atteindre les objectifs du Plan (23% de collecte sélective en 2012 : part des déchets triés sur le total des déchets collectés). Dans ce cadre, de nombreuses collectivités mènent actuellement des études d'optimisation des collectes. La qualité du tri (taux de refus des déchets triés collectés) ne s'améliore pas. Les quantités collectées sont triées pour les 2/3 en dehors du département.

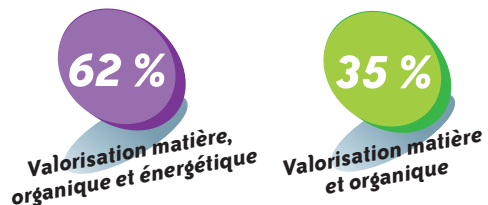
2 Quantité de déchets collectés



En 2007, la quantité d'ordures ménagères et assimilées résiduelles collectées (hors déchèteries) a baissé à 194 600 tonnes, alors que la population augmente. Un habitant du département jette en moyenne 299 kg/an d'ordures ménagères résiduelles (soit -11 kg par rapport à 2006), et trie 75 kg/an de déchets. La somme des déchets collectés (ordures ménagères et déchets triés) est en diminution de 2,34 %. Axe clé du Plan, la prévention permet de réduire les tonnages collectés mais aussi de maîtriser l'augmentation des déchets collectés en déchèterie.

3 Taux de valorisation globale des déchets collectés

(collecte sélective, déchets organiques, boues de station d'épuration, etc)



Le taux de valorisation pour recyclage est en augmentation de 2%, par rapport à 2006. Les efforts collectifs doivent se poursuivre, avec la mise en place de nouvelles filières, et grâce à l'implication des habitants, pour atteindre les objectifs du Plan : 55% en 2012 et 58% en 2017. Le taux de valorisation global, intégrant la valorisation énergétique doit également progresser.

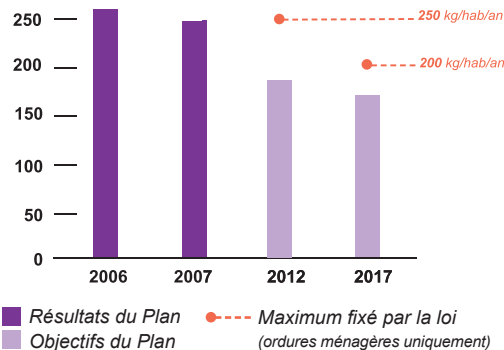
4 Déchèteries

Apports en déchèteries : **144 519 tonnes**
73 déchèteries en 2007 sur le département, soit **1** déchèterie pour **8 700** habitants



Les déchèteries contribuent à la valorisation des déchets et à la baisse de leur toxicité. De nouvelles filières ont été mises en place : déchets des équipements électriques et électroniques, déchets dangereux des ménages, textiles... Les tonnages reçus augmentent de 14%. Environ 58% des tonnages reçus en déchèteries sont valorisés.

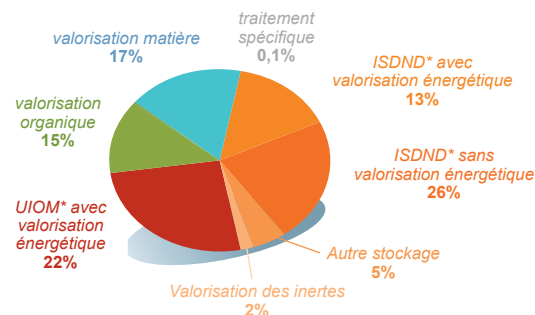
5 Tonnages incinérés ou stockés



En 2007, les quantités d'ordures ménagères restant à traiter après valorisation, à 243 kg/habitant/an, ont diminué de 5% par rapport à 2006. Des résultats très encourageants, puisque l'objectif ministériel* pour 2012 est déjà atteint. L'objectif 2017 sera atteint grâce à une politique ambitieuse de prévention et de valorisation associée au prétraitement. Le Grenelle de l'environnement a fixé comme objectif une baisse de 15% d'ici 2012.

*Fixé par la circulaire du 25 avril 2007, dite « circulaire Ollin », pour les déchets ménagers hors assimilés.

6 Répartition des filières de traitement

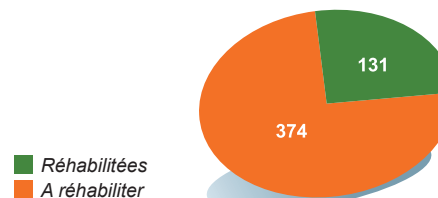


*ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux
*UIOM : unité d'incinération des ordures ménagères

En 2007, les matières valorisées représentent 34% des tonnages de déchets : ces derniers connaîtront donc une seconde vie. La valorisation énergétique (électricité et gaz) représente un tiers des tonnages traités, incinération et stockage confondus. Enfin, 26% des déchets sont traités hors du département, le Plan prévoyant l'adéquation entre les déchets produits et les capacités de traitement à court terme (2012 – 2013).

7 Réhabilitation des décharges

505 décharges recensées



La persistance des décharges est un indicateur de la gestion des déchets. Moins de nouveaux déchets toxiques y sont déposés désormais, mais beaucoup de sites restent potentiellement polluants par les déchets qui y ont été auparavant déposés. La réhabilitation des décharges progresse grâce au travail des collectivités. Mais leur tâche est compliquée par de nouveaux dépôts sauvages observés sur un quart des sites réhabilités.

Les objectifs du plan :

- **2012** : réhabiliter les décharges sauvages fermées avant 2005
- **2017** : réhabiliter les décharges sauvages fermées avant 2012

8 Composteurs individuels

1682
composteurs distribués en 2007*



*soit 14% des foyers équipés et 6% de plus qu'en 2006

Outils efficaces au service de la prévention, ils n'expliquent pas à eux seuls la baisse des tonnages d'ordures ménagères. Plus de 18 000 composteurs ont déjà été distribués par les collectivités, en habitations individuelles. En 2007, avec d'autres actions de prévention, ils ont évité la production de 252 tonnes de déchets. C'est un progrès mais il reste d'importants efforts à fournir pour atteindre les objectifs du Plan (28% des foyers pavillonnaires équipés en 2012 et 51% en 2017).